

## Régionalisation du développement

# **Quel aménagement territorial pour une intégration économique optimale ?**

L'édition 2011 des journées de l'entreprise ( tenue les 9 et 10 décembre 2011), rendez-vous annuel organisé par l'Institut arabe des chefs d'entreprise (Iace), a été différente des précédentes à plusieurs niveaux. Si le nombre de participants était relativement inférieur à celui des éditions précédentes, le débat a été, quant à lui, très inspiré des priorités économiques et sociales de la Tunisie aujourd'hui, celle qui se retrouve après les événements du 14 janvier appelée à faire face à un ensemble de défis majeurs.

En effet, le thème posé cette année est «L'entreprise et le schéma de développement : engagement et équité», les panels au nombre de cinq ont été une occasion pour aborder des questions hautement importantes et d'un apport irrévocable en termes de développement économique et social. Il s'agit, entre autres du contrat social et accès au travail, des moteurs et limites du nouveau schéma de développement, de la régionalisation du développement, de l'attractivité des investissements et de la compétitivité du secteur financier.

Le débat a, ainsi, été une occasion pour se pencher de près sur le schéma de développement actuel, en cerner les limites et proposer de nouvelles actions qui sauraient le rendre plus efficace en renforçant les valeurs d'équité et en optant pour une régionalisation du développement.

La régionalisation du développement est l'une des questions posées en marge des journées et sur laquelle ont intervenu nombre d'experts. M. Sami Yassine Turki, universitaire, a présenté, à cette occasion, une étude intitulée : «Quel système d'aménagement du territoire pour un meilleur développement socioéconomique» qui présente les principaux constats émanant de l'analyse du système actuel d'aménagement du territoire et de ses performances en matière de développement. Cette observation permet de relever l'incapacité de ce système d'aménagement du territoire à répondre convenablement aux différents objectifs qui lui sont assignés et à contribuer plus activement au développement socioéconomique.

L'analyse de la situation actuelle et les résultats d'une enquête menée auprès d'un échantillon d'entreprises ont permis d'établir un ensemble de mesures et de propositions qui concernent, en premier lieu, le modèle d'aménagement du territoire à adopter, ainsi que les instruments et les acteurs qui permettront sa mise en œuvre et son suivi. Le conférencier note, dans ce cadre, qu'une attention particulière est accordée aux modalités de la gouvernance. «Au niveau des objectifs globaux, ce modèle devra consolider la métropolisation et la compétitivité des grandes villes pour une meilleure ouverture internationale, mais devra dépasser la simple compensation pour les régions intérieures et viser une réelle intégration de ces territoires dans le développement économique et assurer rapidement une équité territoriale», souligne-t-il encore.

Il relève, par ailleurs, que l'offre territoriale pour les entreprises a fait l'objet d'un examen particulier qui a permis de relever l'importance de la diversité des formes et la nécessité de considérer les éléments relatifs aux services, aux équipements et à la qualité spatiale des lieux d'implantation comme des espaces environnants. «Un meilleur positionnement des entreprises dans le système décisionnel local et régional est également un objectif retenu par l'analyse effectuée et préconisée par les entreprises concernées par l'enquête», note-t-il enfin.

**(Source : La presse du 15-12-2011, page : 6)**